



ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET 2023 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 8 décembre 2022 à 15 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil, afin d'adopter la partie du budget 2023 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du budget.
3. Les citoyens qui désirent prendre part à la période de questions du public peuvent le faire sur place, lors de la période de questions du public ou transmettre leur question en remplissant le formulaire en ligne, disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/services/instances-decisionnelles-et-consultatives/conseil-agglomeration>

Longueuil, le 22 novembre 2022
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville